

N° 4787⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

- concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;
- modifiant la loi modifiée du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes;
- complétant la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(13.10.2003)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Président de la Commission de l'Environnement aimerait avoir une précision, de la part de la Haute Corporation, concernant son avis complémentaire du 17 juin 2003 sur le projet de loi sous rubrique.

En effet, puisque dans cet avis complémentaire, le Conseil d'Etat estime „... qu'un réexamen des articles 64 et 65 s'impose car, à défaut, le Conseil d'Etat doit s'opposer formellement à leur adoption.“, et puisque, par ailleurs, la Haute Corporation partage l'opinion de la Commission de l'Environnement en ce qui concerne la nécessité et l'utilité d'une collaboration étroite des communes et des syndicats de communes pour la mise en oeuvre des objectifs de la future loi, le Président-rapporteur aimerait savoir si la Haute Corporation pourrait renoncer à son opposition formelle à l'endroit de l'article 64 au cas où la commission parlementaire était d'accord pour supprimer l'article 65 dudit projet de loi.

Dans l'attente d'une prise de position de votre part dans les meilleurs délais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Jean SPAUTZ

Président de la Chambre des Députés

